

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois d'octobre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 10 octobre 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, N.Laks
MM les Conseillers : Nath. Laks, J. Personnaz, S.Pérou, G. Vilmint, S. Baud,
R.Cusin
Formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoirs : P. Meylan donné à T. Eudes
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, C.Arhuero, S. Casabianca, M. Bourguignon
Le secrétariat a été assuré par : Nathalie Laks

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	12
Votants	13
Dont pouvoirs	01

N° 2024-67

FINANCES- Autorisation préalable au vote du budget 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'avant l'adoption du budget primitif, le Maire peut par délibération du Conseil Municipal être autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Total des crédits ouverts au Budget 2024 :
Chapitre 040 = 18 570.20 €
Chapitre 10 = 1000.00 €
Chapitre 13 = 76 608.00 €
Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) = 424 272.60 €
Chapitre 204 = 5 000.00 €
Chapitre 21 (immobilisations corporelles) = 663 908.09 €
Chapitre 27 = 72 793.98 €

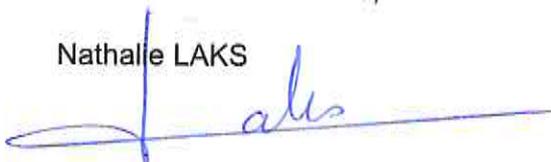
Il est donc proposé au conseil municipal qui accorde à l'unanimité, le bénéfice de ces dispositions dans la limite de :

4 642.55 € au chapitre 040	250.00 € au chapitre 10
19 152.00 € au chapitre 13	106 068.15 € au chapitre 20
1 250.00 € au chapitre 204	165 977.02 € au chapitre 21
18 198.49 € au chapitre 27	

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

